



Actualités du SECOURS DE FRANCE

Décembre 2017

Pour l'honneur de la France et de son armée

Souvenez-vous. C'était en 1994, au Rwanda. Le pays fait face à une guerre sans merci entre *Hutu* et *Tutsi*. Carnages et atrocités se multiplient. Les cadavres mutilés d'hommes, de femmes, de vieillards, d'enfants jonchent les routes et les chemins. Les rescapés errent hagards. L'armée française intervient, pour protéger les survivants... 24 ans plus tard, elle est toujours en accusation !

À l'origine du conflit, la volonté de la minorité Tutsi de reprendre un pouvoir qu'elle détenait depuis toujours et qui lui avait été soustrait par suite de l'application du principe démocratique : *un homme, une voix*. Plusieurs tentatives les années précédentes, menées en particulier d'Ouganda, sont stoppées par l'armée française en vertu des accords de défense entre la France et le Rwanda, qu'elle quitte en décembre 1993.

Le 6 avril 1994, deux missiles abattent l'avion du président hutu du Rwanda, provoquant sa mort, celle du président du Burundi et des trois membres de son équipage français. L'atrocité génocide commence.

L'armée française sauve des dizaines de milliers de vie

La situation empirant de jour en jour, la France multiplie les démarches pour qu'une force multinationale soit envoyée au Rwanda pour mettre fin aux massacres ; mais ses demandes se heurtent à l'opposition de États-Unis, jusqu'au 21 juin, date à laquelle l'ONU vote enfin – et pour deux mois ! – un mandat d'intervention dont la France est chargée. Mais quand débarque le contingent français, le génocide est largement réalisé. Malgré des effectifs réduits, sa mission est de stopper les massacres en cours sur tout le territoire. Ce sera l'opération *Turquoise*.

Grâce au courage et au dévouement sans relâche de ses soldats comme de son corps médical, l'armée française sauve des dizaines de milliers de vie (les massacres reprendront d'ailleurs après son départ), et apporte à des populations traumatisées – quelle que soit leur ethnie – sécurité, réconfort et moyens de survivre. Bref, l'armée française accomplit ce qu'on attendait d'elle, et même bien au-delà.



Le juge Bruguière met en cause le président Kagamé

Mais la justice française veut savoir qui est le commanditaire de l'attentat contre l'avion présidentiel, point de départ du génocide et cause de la mort de son équipage français ; saisie d'une plainte contre X par leurs familles, elle désigne le juge anti-terroriste **Jean-Louis Bruguière** pour l'instruire. Sa longue enquête aboutit à la mise en cause, dans cet assassinat, du Front Patriotique Rwandais et de son chef, l'actuel Président du Rwanda, **Paul Kagamé**. Le 15 novembre 2006, le juge Bruguière lance neuf mandats d'arrêt, ce qui provoque la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda.

Paul Kagamé, qui dirige son pays d'une main de fer, emploie tous les moyens pour éviter une condamnation qui entraînerait son abandon par ses alliés et la fin de son pouvoir. Il fait assassiner ceux de ses anciens complices qui pourraient parler, et suscite une campagne de presse accusant l'armée française d'avoir participé aux massacres qu'elle a pourtant tout fait – et elle seule – pour les faire cesser... !

Et c'est l'armée française qui se trouve accusée !

Trois journalistes français volent au secours du président rwandais, allant jusqu'à publier un livre dont la couverture est constituée par une photo des responsables de Turquoise et des responsables politiques de l'époque, barrée d'un titre évocateur : **Complices de l'inavouable**, c'est à dire du génocide... Ceci leur vaudra deux condamnations pour diffamation, confirmées par Cour de Cassation, mais ne les découragera pas de voler à nouveau au secours de Paul Kagamé, en 2017, quand, de manière imprévue, l'enquête contre lui sera relancée.

Une fois encore, comme fréquemment dans le passé récent, c'est l'armée française qui est attaquée et ses officiers victimes d'actions judiciaires répétées ! C'est la France qui doit fléchir le genou en faisant une énième repentance de son action politico-militaire des décennies passées !

Discréditer Brugière, éliminer les témoins ?

Paul Kagamé ne néglige pas pour autant l'action politique auprès des autorités françaises. Suite à l'élection de Nicolas Sarkozy, **Bernard Kouchner** devient ministre des Affaires étrangères ; c'est un **ami de Kagamé**. Il va manœuvrer pour discréditer l'enquête du juge Brugière et ses conclusions avec l'aide d'une efficace campagne médiatique, rétablir les relations diplomatiques avec le Rwanda le 30 novembre 2009 et faire nommer un nouveau juge d'instruction, **Marc Trévidic**. Le célèbre journaliste **Pierre Péan** fait de tout cela un récit fort documenté, publié en février 2017 dans la revue *Le 1*, digne du "*Bureau des légendes*"... mais auquel des médias peu curieux ou trop engagés pour Kagamé ne font guère écho.

Sans doute inconscient à l'époque des manipulations dont il est l'objet, ce juge clôt l'instruction en juillet 2014 ; mais, coup de théâtre, il est contraint



de la rouvrir à la fin de l'été suite au témoignage du soldat rwandais qui a accompagné les missiles ayant servi à l'attentat depuis le QG de Kagamé jusqu'à Kigali. L'homme est convoqué à Paris pour être entendu ; **il ne témoignera jamais** : enlevé le 13 novembre, juste après la réception de sa convocation, on ne le reverra plus.

L'instruction peut être "*enfin fermée*", laissant espérer à Kagamé un non-lieu pour lui et la confirmation, aux yeux de l'opinion, de la **condamnation médiatiquement orchestrée du comportement "inavouable" de l'armée française**.

Mais patatras ! Le 29 juin 2016, le général **Faustin Kayumba Nyamwasa**, ancien chef d'état-major de l'armée patriotique du Rwanda, fait parvenir un **document accusant nommément Kagamé d'être le commanditaire de l'attentat**. L'instruction est rouverte et un nouveau juge anti-terroriste, **Jean-Marc Herbaut**, après avoir entendu, en mars 2017, un ancien militaire rwandais réfugié à Londres, décide de convoquer pour confrontation, le ministre de la Défense rwandais, **James Kararebe**. Le Rwanda rappelle son ambassadeur à Paris et menace à nouveau Paris de rompre les relations diplomatiques.

Le Secours de France s'engage : accompagnez-le !

Le gouvernement français ne semble pas décidé à prendre de position tranchée pour défendre ses prédécesseurs et l'honneur de son armée accusée de "complicité de génocide". **Il faut l'encourager à le faire en faisant éclater la vérité**.

Comme l'écrit le Colonel **Jacques Hogard**, commandant le Groupement de Légion étrangère au Rwanda : "*Il est insupportable de voir nos soldats aujourd'hui impunément trainés dans la boue par les mêmes, au fond, que ceux qui soutenaient le FLN en Algérie. Si on remplace FLN par FPR, Algérie par Rwanda, Ben Bella ou Boumédiène par Kagamé, on a par une étrange coïncidence la réminiscence*"



► *d'un passé douloureux où la victoire militaire s'accompagna de la défaite politique.*" Il a publié un livre remarquable, *Les larmes de l'honneur*, qu'il faut faire connaître le plus largement possible.

Car le Secours de France soutient l'action de nos soldats. Il l'a fait dès qu'ils ont créé l'association "*France Turquoise*" ; mais aujourd'hui, il faut leur donner les moyens à la fois de se défendre judiciairement et de réunir, mettre en forme et diffuser les témoignages susceptibles

de les innocenter des accusations infâmantes dont ils sont l'objet.

Aidez nos soldats à défendre leur honneur.

Aidez-les à faire la lumière sur ce que fut leur action salvatrice et sur la désinformation massive qui l'a travestie. Grâce aux rebondissements que j'ai évoqués, ils n'en ont jamais été si proches. Aidez-nous à leur faire percevoir que la France profonde est à leurs côtés.

Jean-Marie Schmitz
Président du Secours de France